

L'Avenue Digital Media

Lausanne - Switzerland



Spécialiste dans la création numérique 3D

Rte de Cossonay 100 CH - 1008 Prilly

+41 (0)21 634 93 14

www.admsarl.com

info@admsarl.com

Conditions générales de vente et de prestation de services L'Avenue Digital Media Sàrl (ADM) Février 2011

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente et de prestation de services ont pour objet la réglementation des relations contractuelles entre la société L'AVENUE DIGITAL MEDIA SARL, dont le siège social est sis à la route de Cossonay 100 à 1008 Prilly, ci-après dénommée la société ADM, et tout client, dans le cadre des produits qu'elle lui vend ou des prestations de services qu'elle lui fournit.

En signant le devis, le bon de commande ou tout autre document en tenant lieu, le client accepte totalement et sans réserve les présentes conditions générales.

Dans le cadre des présentes, par « devis » on entend toute offre ferme, précise et non équivoque, établie ou confirmée par écrit, et émanant de la société ADM faite au client dont l'acceptation forme le contrat de vente ou de prestation de services et, partant, la commande, quel que soit la dénomination du document qui la contient, notamment, sans que cette liste soit limitative : devis, bon de commande, confirmation de commande, proposition d'intervention ou bon à tirer.

Le devis établi ainsi que les contrats conclus postérieurement et tout document annexé, notamment le cahier des charges, constituent les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales.

Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par la société ADM.

2. Produits / Prestations

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute vente de produits et toute fourniture de prestation de services de la société ADM, notamment :

- A la création d'image de synthèse 3D et/ou 3D relief statique et/ou animée (création de personnage, image immobilière, animation 3D diverse, spot publicitaire 3D, etc.)

- A la création de logiciel en 3D temps réel (jeu vidéo 3D, visite interactive 3D, outil de vente et/ou marketing modulaire, etc.) ;
- A la création de logiciel flash (jeu vidéo, etc.)
- A la création d'applications mobiles (Smartphone et tablette)
- A la création d'œuvres audiovisuelles traditionnelles (film immobilier, film institutionnel, spot publicitaire, web tv, etc.) ;
- A la création de site Internet ;
- A la création d'œuvre graphique ;
- A l'impression de brochure ou tout autre projet papier ou encore panneau de chantier ;
- A la vente et/ou à la location de matériel informatique et électronique ;
- A l'installation et la maintenance des prestations fournies ou des produits vendus ;

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, de sorte que ledit document n'a aucune valeur contractuelle.

3. Commandes

Les commandes du client sont considérées comme fermes et définitives sauf avis contraire de la part de la société ADM à compter de la réception par cette dernière, du devis dûment signé par le client et dès réception d'un acompte 50% du montant TTC de la commande initiale.

Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une commande passée par le client ne pourra être prise en compte par la société ADM, que si la demande est faite par écrit notamment par courriel à la société ADM. Dans ce cas, la société ADM se réserve la faculté de modifier les conditions, notamment de délais de livraison et de tarifs, mentionnées dans la commande initiale. Les conditions modifiées doivent

être acceptées par le client ; si aucun accord ne peut intervenir sur ces nouvelles conditions, soit le client consent à l'exécution de la commande initiale, soit les 50% du montant TTC de la commande initiale, versés à titre d'acompte, sont conservés par la société ADM à titre de dédit, sous réserve de l'exécution d'opérations par la société ADM représentant un montant supérieur au 50% du montant TTC de la commande initiale. A défaut de versement d'acompte, le client s'engage à verser à la société ADM, à titre de dédit et à première demande, une somme équivalente à 50 % du montant TTC de la commande initiale ou au montant relatif aux opérations déjà effectuées par la société ADM. Le contrat est alors réputé rompu d'un commun accord. Sauf conditions particulières, le devis est valable vingt (20) jours, à compter de la date qu'il stipule. Au-delà, la société ADM se réserve la faculté, soit de maintenir son offre, soit de proposer un avenant d'actualisation, soit encore de reformuler son offre.

4. Prix

Toute prestation de services fournie ainsi que tout produit vendu par la société ADM au client, en raison de ses spécificités, fait l'objet d'un devis chiffré adressé au client.

Les prix proposés oralement ne constitueront engagement de la part de la société ADM qu'autant qu'ils seront confirmés par écrit dans le devis.

5. Livraison

Chaque prestation fournie ou produit vendu fait l'objet d'un délai de livraison particulier donné à titre indicatif et sans garantie, en fonction des spécificités de la commande.

En tout état de cause, les délais mentionnés ne commencent à courir qu'à compter de la réception par la société ADM du devis dûment signé par le client et dès réception d'un acompte représentant 50% du montant TTC de la commande initiale.

Un retard n'autorise pas le client à annuler le contrat de prestation de services, la vente ou à refuser les prestations ou les

L' Avenue Digital Media

Lausanne - Switzerland



Spécialiste dans la création numérique 3D

Rte de Cossonay 100 CH - 1008 Prilly

+41 (0)21 634 93 14

www.admsarl.com

info@admsarl.com

produits ; il ne peut pas davantage donner droit, au profit du client, à retenue, pénalité, compensation ou dédommagement.

Pour être valable, toute réclamation doit être adressée, par lettre recommandée au siège social de la société ADM, tel que ci-dessus énoncé, dans les 5 jours qui suivent la réception des produits ou des prestations sollicités.

Si aucune réclamation n'est enregistrée dans ce délai, les prestations, les produits et la livraison sont considérés comme étant entièrement et définitivement acceptés par le client.

Tout problème invoqué par le client concernant la commande livrée ne l'autorise pas à en suspendre le paiement.

En cas de non-respect des conditions de règlement ci-dessous détaillées ou de toutes autres conditions particulières de règlement et, après mise en demeure notifiée par la société ADM au client, par lettre recommandée, restée sans effet quarante-huit (48) heures après sa réception par le client, la société ADM se réserve la faculté de suspendre l'exécution de tout contrat en cours et/ou à venir.

6. Conditions de règlement

Sauf conventions particulières, le règlement des produits et des prestations commandés sera effectué de la façon suivante :

- Pour les commandes d'un montant supérieur ou égal à mille (1000) francs HT, le client paiera :
 - Un acompte de 50% du montant TTC de la commande initiale à la date de signature du devis. Il est précisé qu'ADM ne débutera pas son activité avant la réception de ce montant.
 - Le solde, suivant réception de la facture correspondante, dans les dix (10) jours de la date de facturation.
- Pour les commandes d'un montant inférieur à mille (1000) francs HT, paiement par le client en totalité, suivant réception de la facture correspondante, dans les dix (10) jours de la date de facturation.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Si lors d'une précédente commande, le client s'est soustrait à ses obligations (défaut ou retard de règlement ou l'une quelconque des obligations mises à sa

charge par les présentes) un refus de vente ou d'exécution pourra lui être opposé, à moins que ce client ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant.

Les sommes dues par le client à la société ADM au titre de sa commande sont payées par virement bancaire aux coordonnées suivantes :

Banque Cantonale Vaudoise
CP 300
1002 Lausanne, Switzerland
IBAN : CH90 0076 7000 Z 515 4203 1
BIC : BCVLCH2LXXX
Clearing : 767

Quel que soit le mode de paiement employé, y compris pour le versement d'acompte, le règlement de la facture est payable au siège social de la société ADM sis route de Cossonay 100 à 1008 Prilly.

A défaut de respecter les présentes conditions de paiement ou celles particulièrement convenues, une majoration légale de 5% sera applicable de plein droit, à titre de pénalités de retard, dès le lendemain de la date d'exigibilité du règlement figurant sur la facture.

Les pénalités sont calculées sur le montant toutes taxes comprises et sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.

7. Obligations des parties

La société ADM livrera les prestations de service ou les produits sollicités selon les modalités que le devis prévoit, aux adresses électroniques, physiques ou aux numéros de téléphone et de télécopie communiqués par le client lors de l'établissement du devis.

La société ADM conserve le droit de demander au client, qui l'accepte, tout renseignement ou précision qu'il juge nécessaire pour satisfaire sa commande. Réciproquement, le client s'engage à communiquer à la société ADM les renseignements et précisions ainsi que toute information nécessaire à la satisfaction de sa commande.

Il est convenu que les obligations à la charge de la société ADM ne sont, en toutes circonstances, que de moyen.

Le client s'engage à n'utiliser les produits vendus ainsi que les prestations de services sollicitées qu'à des fins autorisées par les lois et règlements ; il s'engage à payer le prix convenu ainsi que toute somme due au titre des présentes.

Le client reconnaît avoir été informé des caractéristiques essentielles des produits vendus et/ou des prestations fournies et déclare que les produits ou prestations sollicités répondent parfaitement à ses besoins.

8. Propriété intellectuelle

La réalisation et livraison des prestations de services et/ou des produits commandés n'emportent en aucun cas transfert ou cession des droits de propriété intellectuelle ou droits d'auteur, lesquels restent l'entière propriété de la société ADM.

Ainsi, la société ADM reste titulaire des droits moraux et patrimoniaux sur tous les éléments des œuvres qu'elle crée. Le client s'interdit notamment toute modification, reproduction et représentation des œuvres créées par la société ADM. Sauf accord contraire, expressément convenu par écrit, les fichiers sources restent propriété de la société ADM.

De même, tous les documents techniques et études remis aux clients demeurent la propriété exclusive de la société ADM et doivent lui être rendus à sa demande. Le client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de la société ADM et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers conformément à la clause de confidentialité ci-après stipulée à l'article 10.

9. Garantie

En cas de vente de produits au client, notamment de matériel informatique, la société ADM ne garantit en aucun cas les vices inconnus d'elle-même au moment de la vente. Il en est de même pour l'éviction du fait de tiers. Le client, s'il souhaite mettre en œuvre la garantie légale des vices ou une quelconque garantie conventionnelle, s'engage à s'adresser directement au fabricant dans la limite, le cas échéant, de la garantie qu'il consent.

10. Confidentialité

Sauf autorisation expresse de la société ADM, le client s'engage à considérer comme strictement confidentiels, pendant toute leur durée ainsi qu'après la cessation des relations contractuelles avec la société

L' Avenue Digital Media

Lausanne - Switzerland



Spécialiste dans la création numérique 3D

Rte de Cossonay 100 CH - 1008 Prilly

+41 (0)21 634 93 14

www.admsarl.com

info@admsarl.com

ADM, les contrats, renseignements techniques, financiers et/ou commerciaux relatifs aux personnes et aux biens ainsi que tout élément de savoir-faire en provenance de la société ADM dont il pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution des prestations ou de la vente des produits, et à ne pas les utiliser en dehors des besoins nécessités par leurs relations contractuelles.

Toute violation de l'obligation de résultat que constitue l'obligation de confidentialité imposée au client sera sanctionnée par le versement d'une indemnité dont le montant est d'ores et déjà évalué, de convention expresse entre les parties, à la somme forfaitaire de cinquante mille (50 000) francs, sans préjudice de toute autre action, civile ou pénale, ni de la résiliation éventuelle du contrat.

11. Responsabilité

Le client déclare renoncer à tous recours contre la société ADM et ses assureurs pour tous préjudices qu'il subirait quant à sa personne et à ses biens et garantit la société ADM contre tous recours intentés par des tiers en raison du préjudice qu'ils auraient subi du fait de l'utilisation des prestations de services ou des produits livrés.

En aucun cas, la société ADM n'est responsable des dommages indirects causés par la vente des produits ou la fourniture des prestations.

En tout état de cause, le montant des dommages-intérêts auxquels le client pourrait prétendre en cas d'engagement de la responsabilité de la société ADM est limité au montant des sommes réellement perçues par la société ADM au titre de la commande à l'occasion de laquelle le litige est né.

12. Clause de réserve de propriété

Les prestations de services ainsi que les produits livrés restent la propriété de la société ADM jusqu'au paiement intégral du prix par le client. Toutefois, le client en supporte les risques dès la livraison ou, plus généralement, dès qu'il en entre en possession.

A défaut de règlement du prix à l'échéance convenue, sans mise en demeure préalable et indépendamment de toute action judiciaire, la société ADM pourra reprendre les biens objets de la commande sans que le client puisse s'y opposer et à ses frais.

En cas de revente des biens objet de la commande alors que le client n'a pas réglé l'intégralité du prix, celui-ci s'engage à informer tout acquéreur de la présente clause de réserve de propriété grevant lesdits biens et du droit de la société ADM de revendre entre ses mains, soit les biens concernés, soit le prix de ceux-ci.

En tout état de cause, les acomptes éventuellement versés resteront acquis à la société ADM à titre de dédommagement.

13. Résolution / résiliation

L'inexécution par le client de l'une quelconque des obligations mises à sa charge par les présentes ainsi que par tout autre document contractuel, pourra entraîner la résolution ou la résiliation de plein droit de leurs contrats, si bon semble à la société ADM, après mise en demeure notifiée au client, par lettre recommandée, restée sans effet quarante-huit (48) heures après sa réception par le client, sans préjudice de tous dommages-intérêts ou de toutes autres sommes que la société ADM pourrait lui réclamer à titre d'indemnité.

Par exception, la mise en œuvre de la clause de réserve de propriété stipulée à l'article 12 et/ou de la clause de confidentialité stipulée à l'article 10 entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, la résolution ou la résiliation des contrats.

14. Force majeure

D'un commun accord, ont pour effet de suspendre les obligations contractuelles de la société ADM, sans que sa responsabilité puisse être engagée, les cas fortuits ou de force majeure tels que notamment : les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de sa société ou celle d'un de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs, ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, interruption de connexion et d'accès à l'Internet.

15. Citation en tant que référence

Le client accepte expressément d'être cité et que sa marque et/ou logo soit reproduits dans tout document commercial ou site Internet de la société ADM en tant que référence client et accepte que soient

mentionnés les noms et/ou logo de la société ADM sur toute prestation de services et tout produit qu'il commande à la société ADM, sous réserve d'un accord contraire entre ADM et le client expressément prévu par écrit

16. Salariés et préposés

Le client se porte garant du respect par ses salariés et préposés de toutes les obligations mises à sa charge par les présentes conditions générales, par le devis ainsi que tout autre document contractuel.

17. Droit applicable /langue et litiges

Les présentes conditions générales, tout devis, contrat ou cahier des charges et, plus généralement, toute la relation contractuelle entre la société ADM et le client sont soumis au droit suisse. De même, la langue contractuelle est le français ; en cas de difficulté d'interprétation, la rédaction en français prime sur toute autre traduction. Tout différend relatif à leur exécution et/ou à leur interprétation sera, à défaut de résolution amiable dans les deux (2) mois de sa notification par l'une des parties à son cocontractant par lettre recommandée, soumis par la partie la plus diligente à la compétence exclusive des Tribunaux du canton de Vaud. Le Recours au Tribunal fédéral est réservé.

En cas de procès, le client s'engage à payer à la société ADM contraint de recourir au recouvrement de sa créance la somme de mille (1000) francs à titre d'indemnité.

18. Election de domicile / Renonciation

Pour l'exécution des présentes ou de leur suite, la société ADM et le client font élection de domicile chacun en leur siège social ou domicile indiqué dans les présentes et dans le devis.

Le fait pour la société ADM de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.